



**SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS
DE L'ÉDUCATION DE LAURENTIDES-LANAUDIÈRE**

**PLAN D'ACTION
2019-2020**

**Adopté par le CA du
03 avril 2019**

Il nous fait plaisir de vous présenter, au nom des membres du conseil d'administration, le plan d'action du SPPELL pour l'année scolaire 2019-2020. Celui-ci priorise nos actions dans le but de demeurer fidèle à notre engagement envers les membres. S'ajoutent à l'année 2019-2020, les négociations, ce qui demandera des efforts supplémentaires afin de bien coordonner nos actions et de démontrer une solidarité syndicale.

Bien que les priorités du SPPÉLL demeurent le respect de nos droits, la prévention des conflits de travail et la promotion des services professionnels, le souci d'assurer une relève syndicale est aussi un incontournable.

Nous croyons fermement que l'action syndicale est d'abord et avant tout en recherche de solutions. Les délégations, les membres des comités SPPÉLL ainsi que les membres du conseil d'administration travaillent, quotidiennement, dans cette vision syndicale et votre contribution est indispensable.

Ensemble, allons plus loin!

Ghislaine Filion, présidente

LES THÈMES DU PLAN D'ACTION POUR L'ANNÉE 2019-2020

THÈME 1 : LES RELATIONS DE TRAVAIL ET LA COMMUNICATION

THÈME 2 : NÉGOCIATIONS

THÈME 3 : ENGAGEMENT ET SOLIDARITÉ

THÈME 1 : RELATION DE TRAVAIL ET LA COMMUNICATION

Sous ce thème sont regroupées les tâches liées au mandat des membres élus.es ainsi, on y retrouve: le soutien aux délégués.es lors de l'application de la convention collective, du code du travail et des autres lois. De plus, les membres élus.es doivent s'assurer de poursuivre un travail d'éducation syndicale par les communications et les rencontres auprès des membres.

Actions spécifiques à l'année 2019-2020

OBJECTIFS	MOYENS	RESPONSABLES
<p>1.1 Assurer l'application de la convention collective, du code du travail et des autres lois.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Par le Comité des relations de travail ▪ Par des accompagnements individuels. ▪ Suivi des dossiers (contrats, entente, congés maladie, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les membres du C.A. ▪ Les délégations ▪ Soutien de la FPPE
<p>1.2 Poursuivre le soutien des délégués.es dans l'application de la convention collective du code du travail et des autres lois.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Libérations syndicales qui permettent d'accorder du temps au suivi des dossiers. ▪ Conseiller juridique qui guide et accompagne dans les démarches de nature légales ou conventionnées. ▪ Conseil d'administration qui assure la cohésion de toutes ces démarches. ▪ Formations qui assurent une qualité de service et un accompagnement pour les porteurs de dossiers. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membres du C.A. ▪ Soutien de la FPPE et de la CSQ
<p>1.3 Poursuivre l'éducation syndicale, la communication et les rencontres auprès des membres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnements individuels ▪ Rencontres d'unité ▪ Communications 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membres du C.A. ▪ Soutien de la FPPE et de la CSQ

THÈME 2 : NÉGOCIATIONS

Dans un but d'efficacité et de désir d'amélioration des conditions d'exercice de nos professions, la négociation doit demeurer un objectif ultime à atteindre lorsque survient des irritants communs. À la signature de la convention collective 2020-2025, il est important d'informer les membres des nouveautés.

OBJECTIFS	MOYENS	RESPONSABLES
2.1 Participer activement au processus de négociation local et national.	<ul style="list-style-type: none">● Sondages en ligne aux membres● Assemblées d'unité● Assemblées générales● Rencontres intersyndicales● Conseils fédéraux de négociation● Conseils généraux de négociation	<ul style="list-style-type: none">● Présidence● Membres du C.A.● Délégation● L'ensemble des membres
2.1 Mobiliser les membres dans des actions concrètes de revendications.	<ul style="list-style-type: none">● Courriels aux membres● Assemblées d'unité● Moyens de pression● Manifestations syndicales	<ul style="list-style-type: none">● Présidence● Membres du C.A.● Délégation● L'ensemble des membres

THÈME 3 : ENGAGEMENT ET SOLIDARITÉ

Afin de rejoindre tous les membres sans exception, nous devons nous inscrire dans un processus de sensibilisation, d'éducation syndicale et d'engagement individuel, ceci dans le but de promouvoir la solidarité et d'assurer une relève syndicale. De plus, la promotion et la valorisation de nos professions doivent toujours demeurer une priorité.

OBJECTIFS	MOYENS	RESPONSABLES
3.1 Sensibiliser et soutenir les membres devant l'importance de leurs contributions aux activités syndicales.	<ul style="list-style-type: none">▪ Assemblée générale annuelle▪ Assemblées d'unités▪ Comités SPPÉLL▪ Réseaux FPPE et CSQ▪ Autres instances▪ Formations▪ Promotion et communications▪ Sondages en ligne	<ul style="list-style-type: none">▪ Présidence et membres du CA▪ Délégation▪ Membres des comités▪ FPPE et CSQ
3.2 Assurer une relève syndicale.	<ul style="list-style-type: none">▪ Présence des déléguées adjointes à certains CA.▪ Comité de la relève (représentants des différents réseaux)	<ul style="list-style-type: none">▪ Présidence▪ Membre du C.A.▪ Déléguées adjointes▪ Membres
3.3 Maintenir une veille pour contrer les politiques gouvernementales défavorables à la justice sociale.	<ul style="list-style-type: none">▪ Communications avec les membres▪ Mobilisation lors d'événements sociaux-politiques	<ul style="list-style-type: none">▪ Présidence▪ Membre du C.A.▪ L'ensemble des membres